



CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Procès-verbal

Séance ordinaire du 25 avril 2005
à 16h.15, au CP2, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Samuel Bendahan
Secrétaire Sophie Hainard

Direction : M. Jean-Marc Rapp, recteur
Mme Maia Wentland Forte, vice-recteur
M. Dominique Arlettaz, vice-recteur
M. Jacques Besson, vice-recteur
M. Jean-Paul Dépraz, directeur administratif
M. Marc de Perrot, secrétaire général

Doyens : M. Nicolas Duruz, SSP
M. François Grize, HEC
M. Patrice Mangin, FBM
M. Denis Tappy, Droit
M. André Wyss, Lettres

Excusés : M. Jean Hernandez, FGSE
M. Daniel Marguerat, Théologie

Présents :

Adrover Cédric, Andronicos Dimitri, Baumgartner Lukas, Bavaud François, Blanc Mathieu, Bonetti Josiane, Bosman Fredrik Theodoor, Bouvier David, Cullati Stephane, Dauwalder Jean-Pierre, Dubey André, Duruz Nicolas, Fasel Nicolas, Gagnebin Nasha, Gilbert Philippe, Guy Lionel, Haenni Marisa, Hainard Sophie, Hottelier Damien, Kuhn André, Leresche Jean-Philippe, Maggetti Daniele, Mahaim Raphaël, Maillat Didier, Martino Mirko, Meyer Yannick, Moreillon Philippe, Péclard Antoine, Peter Hansjörg, Petrovay Sylvie, Romano Serena, Römer Thomas, Tissot Jean-Daniel, Usunier Jean-Claude, Van Ackere Ann, Wenger Lilian, Zwingli Gaetan (37)

Excusés :

Clémence Alain, Genton Isabelle, Morard Alain, Zigliani Julien (4)

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption du procès-verbal du 3 février 2005
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications :
 - du Rectorat
 - du Président
3. Adoption des règlements des commissions
4. Futures échéances
 - événements organisés par le Conseil
 - événements auxquels le Conseil participe
 - calendrier des séances et activités
5. Cafétérias et nourriture à l'UNIL: pour un plus grand choix de prestataires!
(point proposé par M. Blanc)
6. Divers.

* * * *

Le Président ouvre la séance à 16 h.20.

1. Formalités

Désignation des scrutateurs

Le Professeur André Wyss et M. Marc De Perrot sont désignés scrutateurs pour la durée de la séance.

Adoption du procès-verbal du 21 février 2005

Sous réserve de modifications mineures reçues par mail, le procès-verbal de la séance du 21 février 2005 est adopté sans discussion à une majorité évidente.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à une majorité évidente sans discussion.

2. Communications

- du Rectorat :

Les 5 objets du programme d'investissement ont été adoptés par le Grand Conseil. Ceci a été possible grâce à un travail approfondi d'une commission créée à cet

effet dans laquelle des débats ont permis d'explicitier les demandes de l'Unil aux Députés présents. Ce résultat est d'autant plus positif que la décision a été prise suite à un week-end où des résultats de votations auraient pu laisser imaginer d'autres types de réponses !

Le Ralul ainsi que le Règlement sur les dispositions financières de l'Unil ont été adoptés le 6 avril.

La Direction a reçu au mois de mars 2005 une information sur une diminution des reports de l'Unil de 69 mio à 13 mio.

- **du Président :**

Le Président rappelle qu'il est impératif de signer la liste de présences.

Le Président a reçu une lettre du DFJ annonçant que le Conseil avait été entendu lors de l'adoption du Ralul.

La proposition de RI nous a été transmise par la Direction. Le règlement de fonctionnement temporaire adopté lors de la séance du 3 février ressemble au RI. Le Président informe que des Ecoles ont des changements d'appellation. Les Conseils de Faculté des Ecoles concernées sont en consultation à ce sujet et le Conseil attend que les Facultés lui donnent leurs avis sur ces changements. Le Conseil prendra ces avis en compte.

Le délégué étudiant de la Faculté de biologie et de médecine a démissionné en raison de son exmatriculation. Stéphanie Pache a été élue pour le remplacer.

Le Président a rencontré M. Christian Pilloud du DFJ sur la question des rencontres entre le Conseil et le DFJ. Ce point sera discuté plus loin.

- **des Commissions**

Commission de présentation du candidat Recteur

Les membres de la Commission s'expriment par la voix de leur Président, le Professeur Thomas Römer.

La Commission a bien avancé dans son mandat qui est la recherche du/de la candidat-e recteur. Elle a commencé par faire une recherche du profil demandé. Pour cela, les membres de la Commission ont consulté les étudiant-e-s par le biais de la FAE, les membres du CI ainsi que la Direction. Les membres du PAT vont être consulté-e-s après la séance. Une énumération est faite des lieux où l'annonce a été passée. La Commission a fait le choix de ne pas susciter de candidatures mais elle a invité les Doyens à contacter les personnes susceptibles de se présenter. A ce jour 8 candidatures ont été reçues. La Commission attend encore un moment, le temps que d'éventuelles candidatures venant de l'étranger puissent arriver. La Commission estime avoir au moins 2 candidatures sérieuses. Les membres du Conseil recevront les noms de toutes les candidatures ainsi que les CV des personnes qui seront auditionnées.

Le Président informe que les auditions auront lieu lors de la prochaine séance. Il demande aux membres du Conseil de faire part des questions importantes qu'ils souhaitent poser aux candidat-e-s.

Un rappel est fait à l'ensemble du Conseil au sujet des règles de la confidentialité des données personnelles. La Commission et les candidat-e-s seront consulté-e-s quant à leurs desiderata au sujet de la confidentialité ou non de leurs données personnelles. Les séances du Conseil étant publiques, un huis clos sera certainement demandé.

Commission législative :

Les membres de la Commission s'expriment par le biais de leur Président le Professeur André Kuhn. Il n'y a pas encore de communications.

Commission des finances et de gestion :

Les membres de la Commission s'expriment par la voix de leur Président le Professeur Jean-Pierre Dauwalder.

La Commission remercie la Direction de lui avoir fait parvenir le calendrier des questions financières à traiter par le Conseil de l'UNIL. En se basant sur ce calendrier, 3 moments principaux sont identifiables :

Séance du 12 mai : Ratification des comptes 2004. La Commission se réunit le 9 mai. Vu le délai très court, il est malheureusement possible que les membres du Conseil ne reçoivent pas de documents écrits afin de pouvoir préparer la séance. Il est fait rappel de la composition de cette Commission et les membres du Conseil qui le désirent sont invités à prendre contact avec eux.

Séance du 23 mai : Discussion sur l'enveloppe budgétaire 2006. La Commission n'a pas encore reçu les documents de la Direction mais une séance est agendée le 18 mai pour préparer la séance du 23 mai.

Séance du 8 décembre : Proposition et discussion sur le budget pour 2006.

Le Professeur Jean-Philippe Leresche demande aux membres de la Commission ainsi qu'à la Direction s'il y a possibilité de réagir au problème des reports 2004, annoncé par la Direction, par le biais de la Commission des finances et de gestion. Le vice-recteur Maia Wentland Forte répond que ce n'est pas possible car cette décision s'est faite dans le cadre du bouclage de l'année 2004 par l'Etat.

Le Président propose que la Commission se prononce et explicite cette question.

3. Adoption des règlements des commissions

Amendement Peter pour les trois Commissions dans le chapitre III, article 5, deuxième phrase: il y a un problème en cas d'égalité :

Amendement proposé : En cas d'égalité entre plusieurs candidats, *l'élection a lieu par tirage au sort.*

Vote : L'amendement Peter est accepté à une majorité évidente sans discussion.

Règlement de la commission pour la proposition du candidat recteur:

Le recteur Jean-Marc Rapp attire l'attention sur l'article 4 et le fait que selon le règlement proposé cette Commission est permanente alors qu'elle ne devrait être utilisée que tous les 5 ans lors du processus d'élection du/de la Recteur. Le Président rappelle que, dans le cadre du règlement temporaire du Conseil, cette Commission est considérée comme une Commission permanente. De plus, il peut être important d'avoir une Commission prête en cas de problème avec le/la Recteur élu-e. Ce point sera donc rediscuté lors de l'adoption du RI.

Vote : le règlement tel que proposé est accepté à une majorité évidente.

Règlement Commission législative:

L'article 2, alinéa 2 pose problème. Il donne trop de compétences à la Commission et au Conseil par rapport à ce qui est préconisé dans la LUL.

Le recteur Jean-Marc Rapp propose de supprimer l'alinéa.

Amendement Kuhn : ajouter : «*Dans les limites de ses compétences, Elle élabore d'office tout projet de règlement qui lui paraît nécessaire au bon fonctionnement de l'Université et le propose au Conseil.* »

Il s'agit en fait d'une question de fond : la Commission peut-elle faire preuve d'initiative, peut-elle décider seule quand elle statue ?

Vote : L'amendement Kuhn est adopté à une majorité évidente.

Une question est posée sur l'article 2, alinéa 3. Il s'agit en fait de tous les textes législatifs quand il est fait mention de « Lois ». Pour clarifier cette question, plusieurs amendements sont proposés :

Amendement Peter : « Elle prépare ou examine toute proposition liée à d'éventuelles modifications *des Loi et règlements régissant l'Université de Lausanne.* Elle soumet son rapport au Conseil pour avis. »

Amendement Maillat : *Dans la limite de ses compétences.*

Vote : une majorité évidente se prononce contre l'amendement Maillat et 8 voix pour.

Vote : Avec 14 voix pour l'amendement Peter et 11 voix pour le texte original, l'amendement Peter est adopté.

Vote : le règlement tel que modifié est adopté à une majorité évidente

Règlement commission gestion des finances et du budget :

Le Professeur Jean-Pierre Leresche pose la question de l'existence d'une clause de confidentialité dans le règlement de cette Commission mais pas dans celui de la Commission législative. Pour quels objets ?

Le Président Jean-Pierre Dauwalder répond que c'est une précaution afin d'éviter que des documents ne circulent et parviennent à des personnes n'ayant pas les compétences. La Commission peut en outre faire appel à des experts externes.

Vote : le règlement tel que proposé est adopté à une majorité évidente.

4. Futures échéances pour le Conseil événements organisés par le Conseil

Le Projet est une rencontre entre quelques Députés du Grand Conseil et le Conseil de l'Unil. Le but est d'élaborer des discussions de fond, des échanges sur l'Unil. Par exemple, la question de l'intégration de l'Université dans la société, la question de l'utilité de la science, ou la façon dont les Députés voient l'Université en général, et l'Unil en particuliers.

Il y a plusieurs éléments auxquels il faut être attentif-ve-s. Premièrement, la question du moment : mise en adéquation des calendriers des Députés, des membres du Conseil et plus globalement du monde politique. La seconde question est une question de forme : l'idée serait de commencer par une présentation qui serait suivie d'ateliers ainsi que d'une discussion finale. La troisième porte sur l'organisation. Après une discussion lors d'une séance entre le Bureau et la Direction, cette dernière a accepté et même souhaité co-organiser cette journée.

Le Président aimerait savoir si l'idée plait toujours aux membres du Conseil avant d'entrer dans les détails de l'organisation de cette rencontre.

Plusieurs réactions différentes sont émises par les membres du Conseil.

Quelques membres du Conseil font part du fait que la communication vers l'extérieur est plutôt du ressort de la Direction. Le Président rappelle que l'événement serait conjointement organisé entre la Direction et le Conseil. Il rappelle en outre que le but n'est pas uniquement une communication vers l'extérieur mais plutôt un but réflexif.

Quelques membres du Conseil font part de leur crainte de montrer une image désunie de l'Unil à cause de la jeunesse du Conseil et du patchwork qui le compose, reflet du visage de l'Unil. Il est rappelé que cette rencontre peut être préparée afin d'éviter cela et que le but est plutôt de faire des discussions informelles.

Le Président rappelle en outre qu'il y a une demande pour ce type de rencontres. En effet, la connaissance du fonctionnement de l'Unil par les Députés est limitée. De plus, il y aurait besoin d'instaurer un réseau entre l'Unil et les Députés. Cela a manqué, pour prendre un exemple récent, lors des négociations autour de la LUL.

Quelques membres du Conseil font part de leur crainte que le débat prévu ne renforce l'idée de l'Université en tant que tour d'ivoire en plaçant les Députés à l'intérieur d'un débat auquel ils ne pourraient pas accéder. Il est répondu qu'il ne faut pas mettre de sentiment de culpabilité dans le terme de tour d'ivoire. L'Université forme les enfants de la société civile et il est parfois bon de se rappeler que la recherche scientifique n'a pas toujours des résultats immédiats. Le Président dit partager la crainte de cette incompréhension mais dit que cela peut être évité en choisissant bien les problématiques entre les envies et besoins des Députés et ce que l'Unil aimerait aborder.

En règle générale, le calendrier inquiète. Le Président rappelle que cette rencontre ne va être faisable qu'à moyen, voire long terme.

Le Président dit qu'il est au courant des enjeux et qu'il y a souci de bien faire les choses afin de ne pas aggraver la situation. Il rappelle qu'il s'agit d'une co-organisation entre le Conseil et la Direction. Il propose de repasser devant le Conseil avant de fixer une date. Il demande en fait un mandat du Conseil pour commencer à prendre la température. Le Professeur André Dubey demande en quoi le Président a besoin d'un vote pour cette question car c'est dans le domaine de ses compétences. Le Président informe qu'il demande par principe le soutien du Conseil pour commencer à organiser cette rencontre. Il rappelle qu'un résultat positif du vote implique que les membres du Conseil s'engagent à participer à cette rencontre.

Vote: le projet est accepté à une majorité évidente.

Événements auxquels le Conseil participe

Ce point est plutôt informationnel. Il y a 3 événements auxquels le Conseil est associé: Une Rencontre avec la Municipalité, la Rencontre d'été, le Dies Academicus.

Les dates ne sont pas encore connues précisément car ces événements font partie d'un calendrier plus large des événements de l'UNIL.

Comme annoncé dans les communications, le Président a rencontré le DFJ, puis la Direction, au sujet des rencontres possibles entre le Conseil et le DFJ. Le Conseil et le DFJ ne sont pas des interlocuteurs directs. Une rencontre extraordinaire en cas d'actualité pressante est possible mais, la majeure partie du temps, le Conseil va plutôt s'associer aux rencontres Direction-DFJ.

Calendrier des séances et activités

Ce calendrier a été élaboré en collaboration avec M. Marc De Perrot. Il y est prévu 8 séances du Conseil par an.

Le Professeur Jean-Philippe Leresche pose la question du problème du chevauchement entre les séances du Conseil et les vacances scolaires avec en exemple le cas de la séance prévue le 20 octobre. Le Président répond qu'il en est conscient mais que la raison de cette séance est le besoin possible de 3 séances pour discuter du RI. S'il n'y a pas besoin de ces 3 séances, c'est celle-ci qui tombera.

Le Professeur André Dubey demande si la possibilité que des séances soient annulées d'ici l'été est toujours d'actualité? Le Président répond que deux séances sont sûres car elles sont consacrées, entre autres, aux discussions sur la présentation du candidat recteur.

M. Mirko Martino pose la question du début des séances à 17h15 à la place de 16h15 car cet horaire pose des problèmes de chevauchement avec des cours pour les étudiant-e-s. Le Professeur Hansjörg Peter rappelle que les professeur-e-s ont bien des fois des charges familiales.

M. M. Martino retire sa proposition.

Vote : le calendrier tel que proposé est accepté à une majorité évidente.

5. Restauration à l'Université

M. Mathieu Blanc présente le point qu'il a proposé à l'ordre du jour de cette séance. Il existe un mécontentement autour des cafétérias. Les étudiant-e-s et les assistant-e-s estiment que les prix sont trop élevés par rapport à la qualité. La FAE avait eu en 2003 les mêmes types de griefs et avaient fait une pétition. La FAE était arrivée à la conclusion qu'il y avait eu des améliorations après la pétition. Les discussions qui s'en sont suivies avaient abouti à la conclusion que la seule façon d'améliorer encore la situation aurait été la concurrence, solution que la FAE ne préconise pas pour des raisons idéologiques. Ainsi la question principale est de connaître la raison de ce monopole et de savoir s'il est possible de changer ça.

M. Jean-Paul Dépraz a été convié à expliciter les points liés à cette problématique aux membres du Conseil :

Il y a un contrat entre le DFJ et le restaurateur Nino Cananiello. Le dernier contrat date de décembre 2002. Il s'agit d'un contrat entre une entreprise privée et l'Etat. Les contrats précédents avaient été faits avec Panigas Frères avant 1991, puis avec Panigas Frères et M. N. Cananiello jusqu'en 2002. M. J.-P. Dépraz informe qu'il n'y a pas de monopole car il n'y a pas de contrat d'exclusivité et qu'il y a d'autres fournisseurs de nourriture sur le campus.

Il existait une Commission réunissant des étudiant-e-s, des assistant-e-s, des professeurs et les responsables de la restauration. Il s'agissait de la Csrul. Malheureusement, il n'y avait plus eu de réunion en 1 année et donc un groupe de travail s'est créé réunissant les membres de la Cap ainsi que de Zélig, le Méditerranée, M. N. Cananiello et sa femme, et M. J.-P. Dépraz en sa qualité de personne de contact entre M. N. Cananiello et l'Unil.

M. J.-P. Dépraz informe qu'il y a un contrôle des finances tous les deux ans et que les prix et l'existence d'une assiette « menu étudiant » sont aussi contrôlés. M. J.-P. Dépraz a fait quelques recherches et a vu que les prix pratiqués n'avaient que peu changés. Pour le « menu étudiant », le prix est le même depuis 1992. Avant 1992, l'assiette était à fr. 6.- car ce menu était subventionné de fr. 2.-. Le prix est passé à fr. 8,50.- suite à l'introduction de la TVA. En ce qui concerne le prix du café, il était de fr. 1,30.- en 1992, de fr. 1,40.- en 1995 (introduction de la TVA), et de fr. 1,50.- en depuis 1999 (augmentation de la TVA : il a été décidé d'augmenter le prix du café plutôt que le prix des assiettes).

Les investissements effectués dans les restaurants ont été principalement faits dans le bâtiment central car il n'est pas possible de créer d'autres endroits pour cuisiner faute de place.

En ce qui concerne la qualité et l'hygiène, les exploitations de Dorigny sont soumises aux mêmes contrôles que toutes les autres exploitations du canton. Il a fallu adapter des mobiliers pour s'adapter à la législation mais sinon les tests ont tous été bons. Il faut aussi savoir que l'élaboration des repas est suivie par une diététicienne.

Dans tous les questionnaires faits par les étudiants, les problèmes soulevés sont majoritairement des problèmes de temps et parfois de choix.

En ce qui concerne les prix pratiqués, il faut savoir que le restaurant tourne à plein sur 28 semaines mais qu'il reste ouvert le reste du temps (à part les week-end) car il y a toujours du monde. Les marges de bénéfices pour les repas chauds sont très faibles et sont compensées par les cafétérias qui ont une marge plus grande et permettent donc de compenser. M. J.-P. Dépraz rappelle que, selon ce principe, si les cafétérias sont gérées par quelqu'un d'autre que M. N. Cananiello, les prix des repas chauds vont augmenter et la qualité risque d'en pâtir également.

Une discussion suit ces informations.

Il est soulevé qu'il est bien d'aborder cette question car cela n'avait été fait ni en Conseil de Faculté ni au Sénat. Il est aussi soulevé qu'un des points ressorti d'une enquête interne chez les étudiant-e-s de Droit est une demande au Décanat de proposer une demande d'évaluation des cafétérias. La question de la survie de la restauration si l'Université se situait au centre ville est posée?

Plusieurs personnes soulèvent la question des prix non concurrentiels des boissons. M. J.-P. Dépraz répond qu'il n'y a effectivement pas l'équivalent du « Négoce » de l'EPFL à l'UNIL. Il dit que le Méditerranée pourrait avoir un rôle de type épicerie mais persiste dans son idée de rester un traiteur.

M. J.-P. Dépraz informe que, suite à la pétition de la FAE, une enquête interne et informelle a été effectuée sur les prix dans les magasins en ville. La comparaison a montré que les prix à l'UNIL sont concurrentiels, voire même plus bas. Il est répondu que la qualité en ville est meilleure et que le problème ne se situe pas directement dans les prix mais dans le rapport qualité/prix. Il est demandé par les assistant-e-s de faire une enquête de comparaison sur, par exemple, poids, analyse.

M. Lionel Guy soulève le problème de l'absence de transparence. Il n'est ainsi pas possible de savoir quelles sont les exigences posées au restaurateur et quels problèmes réels y sont liés. M. J.-P. Dépraz répond qu'il ne peut être possible de publier les contrats que si les parties sont d'accord. Par contre, il pense qu'il sera possible de publier les éléments des contrats traitant par exemple des exigences autour des repas étudiants.

Plusieurs membres du Conseil demandent s'il n'aurait pas été possible avant de faire le contrat en 2002 de réfléchir à cette question. Une question est posée de la possibilité de demander à des entreprises spécialisées de s'implanter sur le site. M. J.-P. Dépraz répond que le contrat a été signé directement entre le DFJ et M. N. Cananiello. Il répond aussi que ni la Commission ni le groupe de travail n'ont la compétence de lancer ce type de demandes.

La prochaine séance du groupe de travail aura lieu fin mai, début juin. Le Président ainsi que M. J.-P. Dépraz invitent les membres du Conseil qui le désirent à y participer et à les avertir auparavant afin que des informations plus précises puissent être transmises. Le Président informe que l'apéritif qui va être servi à la fin de la séance est offert par M. N. Cananiello.

6. Divers

M. Lionel Guy demande à la Direction si elle était consciente de l'impact de l'annonce du soutien à la candidature du vice-recteur Dominique Arlettaz au poste de Recteur. En-dehors de la notion de qualité de la candidature, cette annonce peut avoir troublé, voire retenu certain-e-s candidat-e-s.

La Direction répond que cette candidature a été proposée à l'interne uniquement. La Direction a préféré privilégier la transparence ainsi que le fait de montrer la politique choisie par la Direction. Il leur est apparu que cela ne devait pas gêner le processus. Le Conseil de Doyens a été averti en même temps que le Président du Conseil.

Une question est posée à la Direction par M. Antoine Péclard du PAT. Est-il possible de traiter des affaires liées au Conseil dans l'exercice de ses fonctions. La réponse donnée par la Direction est claire : oui, tant qu'il s'agit du bien de la Communauté universitaire et qu'il n'y a pas d'excès.

La séance est close à 19 h.10.

Le Président :

La Secrétaire

Samuel Bendahan

Sophie Hainard

Lausanne, le 12 mai 2005